

# Code de conduite 2024



# Table des matières

<b>Vue d'ensemble</b>		Violence, harcèlement et discrimination	14	<b>Respecter nos actifs</b>	<b>27</b>
Message du président	3	Environnement, et santé et sécurité au travail	15	Renseignements	28
Respecter notre raison d'être	4			confidentiels	29
Comment prendre de bonnes décisions	5	<b>Assumer nos actions</b>	<b>16</b>	Confidentialité	30
Connaître vos responsabilités	6	Conflits d'intérêts	17-18	Sécurité de l'information	31
Dites-le!	7	Cadeaux et divertissements	19-20	Marque et propriété intellectuelle	32
À qui s'adresser	8	Concurrence loyale	21	Médias sociaux	33
		Négociations des titres	22	Un avenir durable	
<b>Avoir nos locataires et nos collègues à cœur</b>	<b>9</b>	Lutte contre la fraude	23	<b>Ressources supplémentaires</b>	<b>34</b>
Droits de la personne, diversité, équité et inclusion	10-11	Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent	24-25		
Accessibilité	12	Intégrité de l'information financière	26		
Alcool et drogues au travail	13				

# Message du président et chef de la direction

Chez Propriétés de Choix, nous tenons à notre raison d'être, qui est de créer des espaces où prospérer et s'épanouir avec une valeur durable. Cela signifie que notre rôle collectif en tant qu'entreprise va au-delà de la propriété, de la gestion et du développement de biens immobiliers. Nous devons être à la hauteur des attentes de nos parties prenantes; porteurs de parts, clients et usagers, partenaires commerciaux et communautaires, et nos collègues, qui nous font confiance pour faire les choses de la bonne manière.

Notre ensemble commun de valeurs ÊTRE constitue le fondement de la gouvernance de notre entreprise.

**Engagement** : Nous assumons la responsabilité de nos actes et nous nous efforçons de nous améliorer en permanence.

**Tenir à cœur** : Nous créons des environnements sûrs, inclusifs et favorables à tous.

**Respect** : Nous valorisons la diversité des points de vue et favorisons une culture de confiance mutuelle et de collaboration.

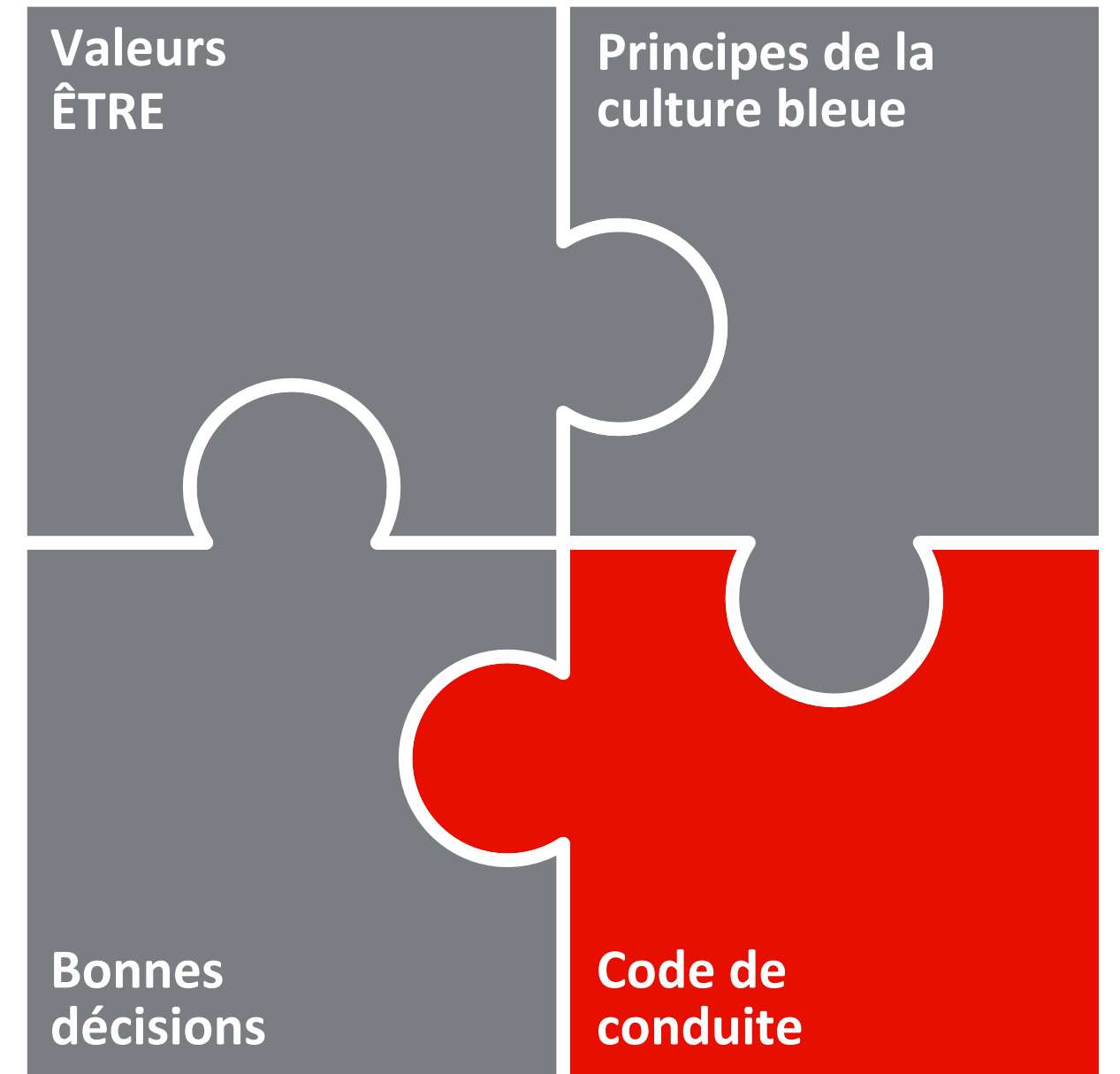
**Excellence** : Nous nous efforçons d'être les meilleurs dans tout ce que nous faisons.

Ces valeurs guident nos décisions et nos interactions avec nos parties prenantes, qui attendent de nous que nous menions nos activités de façon éthique et intègre.

Notre Code de conduite (le « Code ») est un outil essentiel pour garantir que nous incarnons ces valeurs au quotidien, ce qui est crucial pour notre réussite à long terme. J'encourage chacun d'entre vous à lire attentivement le Code, à comprendre ses principes et à les appliquer dans votre travail. Si vous avez des questions, avez besoin de ressources supplémentaires ou observez un comportement non conforme, le Code vous aidera à comprendre où obtenir le soutien dont vous avez besoin.

Nos actions, nos propos et nos comportements individuels comptent. Nous révisons le Code chaque année pour nous rappeler ce que nous attendons les uns des autres, afin de continuer à travailler et à collaborer dans le respect, la transparence et l'équité. Je tiens à vous remercier de vous tenir personnellement responsables, de faire ce qu'il faut et de le dire si quelque chose ne va pas.

En tant que président et chef de la direction, je m'engage à faire respecter ces normes et à diriger une entreprise dont nous pouvons tous être fiers.



# Respecter notre raison d'être

## ● Valeurs ÊTRE



### Engagement

Nos actions nous tiennent à cœur et nous assumons nos responsabilités quant aux résultats.



### Tenir à cœur

Nous nous soucions de nos collègues, de nos locataires et de nos communautés.



### Respect

Nous nous faisons confiance et nous respectons mutuellement.



### Excellence

Nous nous efforçons d'être les meilleurs dans notre catégorie.

## ● Culture bleue



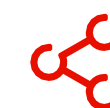
### Être authentique

Des personnes transparentes et honnêtes qui sortent de leur zone de confort pour rallier l'entreprise à notre raison d'être et à notre stratégie.



### Bâtir la confiance

Des personnes qui présument d'une intention positive pour responsabiliser les autres et favoriser des méthodes de travail efficaces.



### Créer des liens

Des personnes qui réduisent les cloisonnements et favorisent les partenariats interfonctionnels.

# Comment prendre de bonnes décisions

Parfois, nous faisons face à des situations où la bonne chose à faire n'est pas évidente. Le Code peut vous aider à prendre de bonnes décisions qui sont à la fois conformes et éthiques.

Posez-vous les questions suivantes et répondez de façon sincère et honnête. Cela vous aidera à déterminer si la décision est à la fois éthique et conforme.

**Est-ce légal et conforme aux valeurs ÊTRE, au Code de conduite et aux politiques de Propriétés de Choix?**

Oui  Non  Incertain

**Est-ce dans l'intérêt supérieur de nos locataires, de nos collègues, de notre communauté et de Propriétés de Choix?**

Oui  Non  Incertain

**Seriez-vous à l'aise si elle était rapportée aux nouvelles ou à quelqu'un que vous respectez, et seriez-vous prêt à assumer vos actes?**

Oui  Non  Incertain

## Oui

Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions, la décision est sûrement la bonne.

## Non

Si vous avez répondu « Non » à une question, arrêtez. Ne le faites pas, car il y a un potentiel de graves conséquences. Demandez conseil sur ce qu'il faut faire ensuite.

## Incertain

Si vous avez répondu « Incertain » à l'une ou l'autre question, demandez conseil.

[À qui s'adresser pour obtenir de l'aide ↗](#)

Lorsque vous avez besoin de conseils, consultez d'abord votre gestionnaire. Les gestionnaires peuvent également consulter les services appropriés en fonction de la nature du problème, y compris les Services juridiques et le Service de la conformité.



# Connaître vos responsabilités

Il ne suffit pas d'être conscient de nos valeurs ÊTRE et de suivre le Code, nous devons aussi respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique, de droit et de professionnalisme dans la manière dont nous agissons au quotidien. Pour ce faire, nous agissons avec intégrité, nous faisons ce qui est juste et nous le disons lorsque nous constatons un problème.

## À qui le Code s'applique-t-il?

Le Code s'applique à tous les administrateurs, membres de la direction et collègues de Propriétés de Choix. Il s'applique également aux entrepreneurs indépendants lorsqu'ils exercent des activités pour Propriétés de Choix ou en son nom.

## Sanctions en cas d'infraction au Code

Propriétés de Choix ne tolérera aucune infraction au Code ou à ses politiques et procédures connexes. Les collègues qui enfreignent le Code feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à d'autres actions en justice.

## Interprétation

L'interprétation du Code incombe conjointement au président et chef de la direction et au vice-président, avocat général et secrétaire. Le Code sera révisé chaque année.

Le présent Code décrit un ensemble commun d'attentes concernant notre conduite, dont un élément clé est le respect des lois et règlements en vigueur.

Les principes énoncés dans notre Code permettent aux collègues de réagir de façon appropriée à toute situation ou circonstance qui se présente, que ce soit expressément prévu par le Code ou non.

Le Code s'appuie sur des politiques et des procédures précises, qui énoncent plus en détail les attentes de Propriétés de Choix et vos obligations spécifiques.

## Tous les collègues doivent :

- Lire, comprendre et respecter le Code ainsi que les lois, les politiques et les procédures qui s'appliquent à leur rôle.
- Participer à toutes les formations relatives à leur rôle.
- Signaler toute violation présumée de la loi, du présent Code ou des politiques et procédures de Propriétés de Choix.
- Collaborer pour résoudre les problèmes d'une manière constructive qui respecte les droits des collègues et protège les renseignements personnels.

Si Propriétés de Choix dispose de politiques ou de procédures pour votre poste qui sont plus strictes ou plus précises que celles présentées dans le Code, ce sont ces premières qui prévalent.



## Demander de l'aide pour prendre les bonnes décisions.

- Faire ce qui est juste est notre objectif ultime. Si la bonne chose à faire n'est pas claire, demandez conseil.
- Utilisez le cadre [Comment prendre de bonnes décisions](#) ↗
- En cas de doute, consultez la [page À qui s'adresser](#) ↗
- Toute exemption au Code doit être approuvée par l'équipe de direction ou par une personne autorisée du Conseil. Votre gestionnaire ne peut pas autoriser ou approuver les modifications ou les exemptions au Code.



## Dites-le si vous n'êtes pas à l'aise avec quelque chose!

- Signalez toute activité suspecte et toute décision ou conduite contraire à l'éthique, illégale ou non conforme. [Dites-le!](#) ↗
- Collaborez aux enquêtes afin de résoudre le problème et de prévenir de futurs incidents.

# Speak Up!

Nous sommes tous tenus de signaler les activités suspectes, les pratiques contraires à l'éthique, les comportements discriminatoires ou irrespectueux, le non-respect ou le soupçon de non-respect des lois et règlements, du Code ou des politiques, procédures ou formations de l'entreprise – Dites-le!

Le fait de ne pas signaler une infraction dont vous avez connaissance constitue également une infraction au présent Code.

## Ressources supplémentaires

[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes](#) ↗



## À qui dois-je m'adresser?

Votre gestionnaire ou les Ressources humaines

Service de la conformité à l'adresse

[compliance@choicereit.ca](mailto:compliance@choicereit.ca)

La ligne Action-Intégrité (anonyme), 1-855-441-6840

ou [choiceintegrity.com](http://choiceintegrity.com)

La ligne Action-Intégrité est gérée par un tiers indépendant spécialisé dans les signalements confidentiels et anonymes. Toutes les personnes effectuant des signalements (y compris celles effectuant des signalements anonymes) reçoivent un mot de passe et sont encouragées à consulter les mises à jour et peuvent être invitées à fournir des informations supplémentaires pour mener à bien l'enquête.



## Votre signalement sera pris au sérieux, et vous serez traité avec respect

Nous accordons une grande importance aux collègues lorsqu'ils **osent parler**, car cela favorise une culture de transparence et de confiance, et c'est aussi la bonne chose à faire. Nous sommes là pour vous écouter. Nous examinerons soigneusement chaque signalement et mènerons des enquêtes au besoin.



## Les gestionnaires assureront votre confidentialité et votre anonymat, si vous le demandez, et ils signaleront le problème au Service de la conformité

Tous les signalements restent confidentiels et peuvent être faits de façon anonyme. La confidentialité de la personne qui fait le signalement sera respectée et les renseignements confidentiels ne seront divulgués qu'en cas de nécessité absolue ou si la loi l'exige.

Les collègues ne doivent pas discuter des enquêtes avec d'autres collègues.



## Personne ne doit user de représailles contre un collègue qui, agissant de bonne foi, exprime une préoccupation

Il est interdit aux collègues d'exercer des représailles à l'encontre de toute personne s'exprimant de bonne foi. Les exemples de représailles comprennent le congédiement, la suspension ou la rétrogradation. Tout collègue qui use de représailles contre quiconque ayant signalé de bonne foi un incident réel ou potentiel est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

# À qui s'adresser

Le Code est appuyé par des politiques, des procédures et des ressources précises pour vous aider. Si vous n'y avez pas accès, veuillez communiquer avec les ressources suivantes pour toute question ou préoccupation.

**Vos gestionnaires** peuvent vous offrir des précisions sur le Code et toutes nos politiques et procédures. Vous pouvez également signaler un incident à votre gestionnaire.

Le **Service de la conformité** peut offrir des conseils concernant les questions relatives au Code ou à la conformité et l'éthique. Vous pouvez également signaler un incident au Service de la conformité.

La **ligne Action-Intégrité** est à la disposition des collègues qui souhaitent signaler une activité suspecte et une conduite non conforme ou contraire à l'éthique.

Les **Ressources humaines** peuvent expliquer et répondre à des questions relatives à l'emploi, aux avantages sociaux ou au milieu de travail.

[compliance@choicereit.ca](mailto:compliance@choicereit.ca)

1-855-441-6840  
[choiceintegrity.com](http://choiceintegrity.com)

[hr@choicereit.ca](mailto:hr@choicereit.ca)

Les **Services juridiques** peuvent expliquer et interpréter le Code, les lois et les règlements et fournir des conseils sur diverses questions.

L'**équipe de la sécurité de l'information** peut répondre à vos questions ou préoccupations en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information.

Le **Bureau de la protection de la vie privée** peut répondre aux questions ou aux préoccupations en matière de confidentialité.

L'équipe de **l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail** peut répondre à toutes les questions et préoccupations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

[legalchoicereit@choicereit.ca](mailto:legalchoicereit@choicereit.ca)

[infosec@choicereit.ca](mailto:infosec@choicereit.ca)

[privacy@choicereit.ca](mailto:privacy@choicereit.ca)

[ehs@choicereit.ca](mailto:ehs@choicereit.ca)

La **Gestion des dossiers** peut répondre à toute préoccupation concernant la gestion des documents.

Les **Relations avec les investisseurs** peuvent répondre à toutes les questions des porteurs de parts ou de la communauté d'investisseurs.

[rm@choicereit.ca](mailto:rm@choicereit.ca)

[investor@choicereit.ca](mailto:investor@choicereit.ca)

**Contact par un organisme de réglementation :**

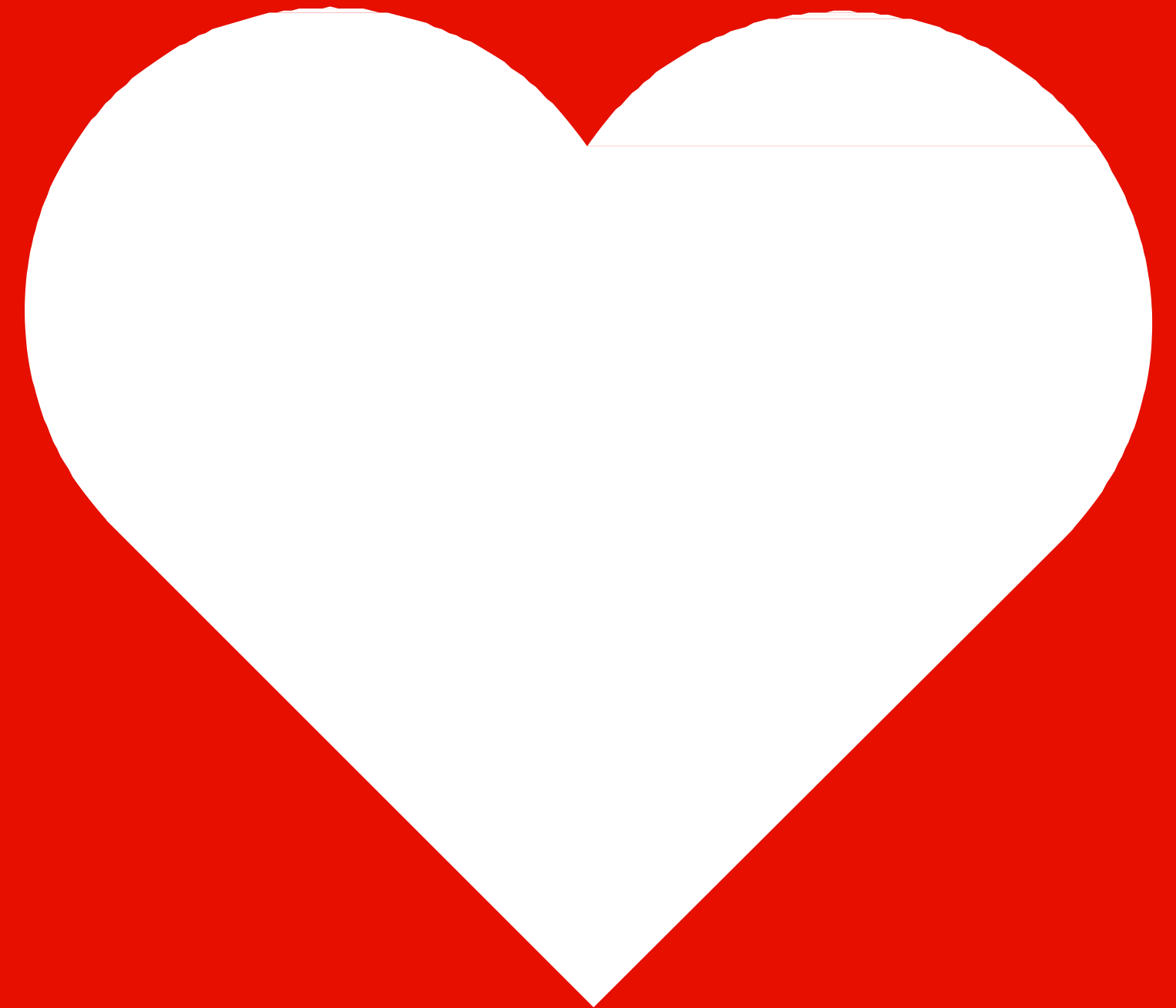
Si vous êtes avisé d'une enquête ou d'une demande de renseignements émanant d'une autorité réglementaire : **informez votre gestionnaire et les Services juridiques avant de prendre des mesures.**



# Avoir nos locataires et nos collègues à cœur

Tous les collègues doivent avoir nos locataires à cœur. Notre priorité absolue est de répondre aux besoins de nos locataires et de leur fournir un service de qualité ainsi qu'un endroit sûr où travailler ou vivre.

Notre obligation d'être attentifs s'étend aux autres collègues et, dans nos fonctions quotidiennes, nous devons veiller à agir avec respect et à suivre nos valeurs ÊTRE et les principes de la culture bleue.



# Droits de la personne, diversité, équité et inclusion

Si vous avez des questions concernant les droits de la personne ou la diversité, l'équité et l'inclusion, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez un comportement avec lequel vous n'êtes pas à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Cadre DEI](#) ↗

[Déclaration des droits de la personne](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

### Droits de la personne

Chez Propriétés de Choix, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de la personne de nos collègues, de nos locataires et des membres des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons. Notre responsabilité est démontrée par l'entremise de nos activités et de politiques officielles, comme le présent Code. Notre Code encourage des lieux de travail sécuritaires et respectueux pour nos collègues et nos locataires.

Notre engagement à protéger les droits de la personne est énoncé dans notre déclaration sur les droits de la personne. Cette déclaration, ainsi que notre Code et notre Code de conduite des fournisseurs, sont fondés sur notre ferme conviction de faire ce qui est juste et peuvent être consultés sur notre site Web.

### Diversité, équité et inclusion

Propriétés de Choix s'engage au développement et à la diffusion d'une culture de diversité, d'équité et d'inclusion, et ce, à tous les niveaux. Nous croyons que le recrutement et la rétention de personnes possédant des expériences, des talents et des perspectives variés sont essentiels pour nous permettre de créer des espaces où prospérer et s'épanouir avec une valeur durable. Une culture inclusive favorise une créativité et une innovation accrues, ce qui nous permet de mieux servir les communautés diversifiées dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons, et d'établir de meilleures relations avec elles.



# Droits de la personne, diversité, équité et inclusion

Si vous avez des questions concernant les droits de la personne ou la diversité, l'équité et l'inclusion, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez un comportement avec lequel vous n'êtes pas à l'aise, [dites-le!](#) ↗

## Ressources supplémentaires

[Cadre DEI](#) ↗

[Code de conduite des fournisseurs](#) ↗

Une grande partie de nos efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI ») sont le fait de notre comité DEI, que nous avons formé pour renforcer notre engagement envers la DEI, par le biais de nos quatre piliers clés :



### Éducation et culture

Nous encourageons l'échange d'expériences vécues entre nos collègues.



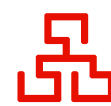
### Recrutement, progression et conduite

Nous nous engageons à bâtir une main-d'œuvre qui reflète les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.



### Communauté

Nous soutenons les organismes de bienfaisance dans les communautés où nous exerçons nos activités par le biais d'heures de bénévolat et de collectes de fonds.



### Fournisseurs

Conformément à notre Code de conduite des fournisseurs, nous demandons aux fournisseurs de traiter tout le monde de manière juste et équitable, de créer un environnement propice à l'ouverture et d'agir de manière à promouvoir une culture d'inclusion.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Traitez chacun de façon juste et équitable, sans discrimination, conformément à la loi sur les droits de la personne.
- Reconnaissez et évitez les préjugés.
- Engagez un dialogue pour en savoir plus sur la diversité des personnes et des points de vue dans notre milieu de travail et nos communautés.
- Créez un climat d'ouverture d'esprit et agissez de manière à favoriser une culture d'inclusion.

Notre façon de penser, d'agir et d'interagir avec les autres façonne notre culture bleue et nos valeurs ÊTRE. En tenant compte non seulement de « ce que » nous faisons, mais aussi de « comment » nous le faisons, nous serons en mesure d'offrir une expérience exceptionnelle à nos locataires tout en obtenant des résultats durables et inédits dans un milieu de travail vraiment formidable.



# Accessibilité

Si vous avez des questions concernant l'accessibilité, veuillez communiquer avec les RH et si vous remarquez des obstacles à l'accessibilité, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique sur l'accessibilité](#) ↗

[Plan d'accessibilité pluriannuel](#) ↗

[Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s'engage à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap. Nous nous efforçons de promouvoir une main-d'œuvre qui reflète la population canadienne à tous les niveaux de l'organisation. Lorsqu'une personne demande une mesure d'adaptation pour accéder aux sites, aux services, à un emploi ou aux programmes, il en va de notre devoir de collaborer avec elle pour éliminer les obstacles et soutenir ses besoins.



## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Comprendre les mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation consiste à offrir un arrangement ou de l'assistance aux personnes ayant un handicap pour qu'elles puissent jouir de l'égalité d'accès aux marchandises, aux services, aux emplois et aux programmes offerts par Propriétés de Choix. Les mesures d'adaptation dépendent des besoins particuliers de chaque personne.

Tous les collègues doivent suivre la formation en ligne intitulée « Rendre notre milieu de travail accessible » pour comprendre comment accommoder les personnes ayant un handicap.

### Fournir de l'information et des communications accessibles

Répondez aux demandes de méthodes alternatives pour accéder à l'information ou aux services.

### Éliminer les obstacles dans notre milieu de travail

- Fournissez des mesures d'adaptation raisonnables lorsque possible.
- Offrez une égalité des chances à toutes les étapes du cycle d'emploi.
- Communiquez avec les personnes ayant un handicap de façon à tenir compte de leurs besoins uniques.
- Accueillez les animaux d'assistance et appuyez les travailleurs ou les personnes ayant des appareils visant à soutenir les personnes ayant un handicap sur nos sites.



# Alcool et drogues au travail

Si vous avez des questions au sujet de l'alcool et des drogues au travail, veuillez communiquer avec les RH, et si vous voyez un collègue qui a les facultés affaiblies au travail, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Programme d'aide aux employés et à leur famille](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriété de Choix s'engage à fournir un environnement de travail sécuritaire et sain. Les collègues doivent venir travailler en ayant les idées claires et en étant prêts à faire leur travail. L'altération des facultés due à la consommation d'alcool ou de drogue au travail fausse votre jugement et peut entraîner de graves blessures professionnelles chez les collègues, les locataires ou les autres personnes.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Aptitude au travail

Ne vous présentez pas au travail avec les facultés affaiblies. Vous ne devez pas consommer de drogues illicites, d'alcool ou de cannabis récréatif avant ou pendant votre travail. Toutefois, la consommation responsable d'alcool est permise lors des événements où Propriétés de Choix l'a autorisée.

Si vous devez prendre des médicaments en vente libre, prescrits ou autorisés qui pourraient affaiblir vos facultés au travail (y compris le cannabis médical), informez à l'avance votre gestionnaire ou les Ressources humaines afin qu'ils puissent déterminer si des mesures d'adaptation peuvent être prises.

N'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire ou avec les Ressources humaines. Il est important de discuter du sujet si vous avez une dépendance susceptible de nuire à votre rendement ou votre sécurité. Les services du Programme d'aide aux employés et à leur famille sont à votre disposition en tout temps.



# Violence, harcèlement et discrimination

Propriétés de Choix ne tolère ni violence, ni harcèlement, ni discrimination.

Un milieu de travail sécuritaire signifie également que nos normes en matière de violence, de harcèlement et de discrimination s'appliquent à nos collègues, ainsi qu'à nos fournisseurs, entrepreneurs, locataires ou visiteurs.

Si vous avez des questions concernant la violence, le harcèlement et la discrimination, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique en matière de discrimination, de harcèlement et de violence](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Pour que nos collègues et nos locataires se sentent bien, protégés, soutenus et à l'aise, nous devons veiller à ce que nos lieux de travail et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et construisons soient exempts de violence, de harcèlement et de discrimination. Nous avons tous la responsabilité de créer une culture de confiance et de respect qui favorise un environnement de travail positif. Cette norme exige que nous soyons tous respectueux et inclusifs.



## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Chez Propriétés e Choix, nous avons une tolérance zéro envers la violence, le harcèlement et la discrimination.

### Vos responsabilités

La violence et le harcèlement prennent de nombreuses formes, notamment la force physique, les commentaires verbaux, l'intimidation et les menaces.

**Nous attendons de tous nos collègues qu'ils veillent à ce que le lieu de travail soit exempt de harcèlement, de violence et de discrimination.**

La **violence** est une menace ou un acte physique verbal, physique ou psychologique hostile, agressif ou insistant.

Le **harcèlement** est tout traitement inadéquat ou inapproprié qui affecte négativement le bien-être physique ou mental de l'autre personne et que vous devriez savoir être une cause d'humiliation ou d'intimidation. Il peut s'agir, entre autres, de commentaires concernant l'origine ethnique, les croyances, le sexe, l'orientation sexuelle et de toute forme de harcèlement sexuel. N'oubliez pas que le harcèlement n'exige pas une intention d'offenser.

La **discrimination** est un traitement inégal fondé sur des caractéristiques protégées comme l'origine ethnique, les croyances, la religion, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la nationalité, l'ascendance, le lieu d'origine, la situation familiale ou matrimoniale ou d'autres caractéristiques personnelles.



# Environnement, et santé et sécurité au travail

La sécurité ne se limite pas aux procédures et à l'équipement; elle doit faire partie de nos habitudes quotidiennes.

Propriétés de Choix dispose de collègues qualifiés dévoués aux questions environnementales.

Propriétés de Choix procède régulièrement à des examens de la conformité sur ses sites et assure un suivi continu des procédures et pratiques et les améliore; cependant, nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la conformité.

Si vous avez des questions concernant l'environnement, la santé et la sécurité au travail, veuillez communiquer avec [EHS@choicereit.ca](mailto:EHS@choicereit.ca) et, si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique en matière d'environnement](#) ↗

[Politique en matière de santé et de sécurité au travail](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous nous engageons à gérer les obligations, les questions et les procédures liées à la conformité en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (« ESST »).

Le programme ESST de Propriétés de Choix s'efforce d'établir et de maintenir un système permettant de repérer et de contrôler les dangers et les risques prévisibles qui peuvent entraîner des blessures, des maladies, des dommages matériels, des accidents, la contamination ou des pertes de sécurité.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Comprenez et suivez les politiques et procédures en matière de ESST qui s'appliquent à votre rôle.
- Conformez-vous à la loi et à toutes les exigences en matière de l'environnement et de sécurité.
- Si vous êtes un gestionnaire, donnez l'exemple d'un leadership sécuritaire et créez un milieu de travail où les comportements dangereux sont immédiatement corrigés.
- Tenez-vous au courant des exigences en matière de formation sur la sécurité qui s'appliquent à vous et à votre poste. N'acceptez pas de faire quelque chose si vous n'avez pas la formation ou les connaissances nécessaires pour accomplir la tâche en toute sécurité.
- Portez et utilisez l'équipement de protection individuelle, les vêtements et les appareils requis.
- Travaillez et agissez d'une manière qui ne met pas en danger votre sécurité ou celle de vos collègues ou de nos locataires.



# Assumer nos actions

Il est essentiel que les collègues fassent preuve d'intégrité et de responsabilité dans toutes leurs interactions lorsqu'ils représentent Propriétés de Choix.

Pour protéger votre réputation et étant donné qu'il s'agit de la bonne chose à faire, tous les collègues de Propriétés de Choix doivent se comporter de manière éthique, légale et professionnelle.





# Conflit d'intérêts

## Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous devons nous assurer que rien n'interfère avec notre capacité de prendre de bonnes décisions d'affaires et d'agir dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix. En cas de conflit d'intérêts réel ou apparent, vous devez divulguer la situation et demander conseil.

### Ressources supplémentaires

[Politique sur les conflits d'intérêts ↗](#)

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

[Politique sur l'approbation des dépenses ↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

## ● S'agit-il d'un conflit? Posez-vous les questions suivantes :

- Mes intérêts ou relations personnels pourraient-ils influencer les décisions que je prends?
- Quelqu'un d'autre pourrait-il en avoir l'impression?

Si **oui**, c'est probablement un conflit, alors demandez conseil.

- Si vous n'êtes pas certain qu'une situation présente un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, parlez-en à votre gestionnaire, aux Ressources humaines, au Service juridique ou au Service de la conformité.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts privés ou personnels influencent réellement ou semblent influencer votre capacité à prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix.

### En tant que collègue, vous devez :

- Lire et comprendre la Politique sur les conflits d'intérêts, la Politique Pouvoir de lier la société et la Politique sur l'approbation des dépenses.
- Déclarer au Service de la conformité tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dès que vous en avez connaissance. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut avoir de graves conséquences.
- Le fait de ne pas divulguer les conflits constitue une violation de la politique sur les conflits d'intérêts et du Code. Les conflits divulgués peuvent être gérés.



Conformément à notre Code de conduite des fournisseurs, nous demandons également aux fournisseurs de signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'ils pourraient avoir avant de faire affaire avec Propriétés de Choix.

- Si le fournisseur vous informe d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, veuillez communiquer avec le Service de la conformité.

# Conflit d'intérêts

Si vous avez des questions au sujet des conflits d'intérêts, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité, et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique sur les conflits d'intérêts](#) ↗

[Politique Pouvoir de lier la société](#) ↗

[Politique sur l'approbation des dépenses](#) ↗

[Code de conduite des fournisseurs](#) ↗

## ✗ Pour éviter les conflits d'intérêts,-il ne faut PAS :

- Embaucher, gérer ou faire des affaires avec un parent ou une personne avec qui vous avez une relation personnelle étroite, sans divulguer cette relation et obtenir l'approbation de votre gestionnaire et des RH.
- Fournir des services ou recevoir une rémunération, en dehors du cours normal des affaires, d'une organisation qui fait concurrence à Propriétés de Choix ou à l'une de ses sociétés affiliées.
- Réaliser des investissements supérieurs à 5 % des titres cotés en bourse dans une entreprise qui fait concurrence à Propriétés de Choix ou l'une de ses sociétés affiliées sans divulguer l'investissement aux Services juridiques et au Service de la conformité.
- Investir auprès d'un fournisseur de Propriétés de Choix ou recevoir une rémunération d'un fournisseur, si vous avez une relation d'affaires avec ce dernier dans le cadre de votre rôle.
- Accepter un paiement ou un avantage d'une autre entité pour un travail que vous effectuez au nom de Propriétés de Choix.
- Prendre pour vous (ou détourner vers d'autres) une occasion d'affaires qui est destinée à Propriétés de Choix ou abuser de votre position de quelque manière que ce soit pour un gain personnel.

## Participer à des activités et des emplois extérieurs

Si vous souhaitez accepter un poste au sein du conseil d'administration d'un organisme externe à but lucratif ou non lucratif, ou un emploi externe, vous devez obtenir l'approbation préalable de votre VPP ou de son supérieur et vous assurer que cela ne crée pas de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

N'utilisez pas les ressources, les données, les informations ou la propriété intellectuelle de Propriétés de Choix pour soutenir des activités externes ou personnelles, qu'elles soient caritatives, professionnelles ou communautaires.

Avoir un deuxième emploi ou un rôle caritatif qui exige beaucoup de votre temps pendant vos heures de travail.

# Cadeaux et divertissements

Si vous avez des questions sur les cadeaux et les divertissements qu'il est acceptable de donner ou de recevoir, et sur les avantages qui doivent être refusés, veuillez consulter la page 20 du guide. Si vous avez encore des questions, veuillez en parler à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou au Service de la conformité, car ils peuvent vous aider à déterminer si un cadeau ou un divertissement est autorisé par le Code. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, **dites-le!** [↗](#)

## Ressources supplémentaires

[Politique sur les voyages d'affaires et représentation](#) [↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#) [↗](#)

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous devons toujours agir dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix et ne pas nous laisser influencer par des cadeaux et des divertissements dans nos décisions d'affaires. Accepter ou donner des cadeaux et des divertissements inappropriés peut être considéré comme étant un conflit d'intérêts et peut nuire à votre réputation et à celle de Propriétés de Choix.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Donner et accepter des cadeaux et des divertissements

Vous ne devez pas accepter ou donner de cadeaux ou de divertissements qui pourraient être ou qui pourraient être perçus par d'autres comme étant une tentative d'influencer une décision d'affaires, de créer une obligation de faire quelque chose en retour ou une récompense personnelle pour avoir pris une décision d'affaires.

Si un cadeau ou un divertissement n'est pas approprié pour vous, il n'est pas non plus approprié de le remettre à votre conjoint, à un membre de votre famille, à un ami ou à toute autre personne.

N'offrez jamais, ne donnez jamais et n'acceptez jamais un cadeau ou un divertissement à ou de la part d'un agent public, quelle qu'en soit la valeur. Cela peut être considéré comme un « pot-de-vin » et peut avoir de graves conséquences juridiques pour vous et pour Propriétés de Choix, y compris des sanctions pénales (voir [Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent](#) [↗](#)).

Faites le suivi des cadeaux et des divertissements que vous offrez ou recevez et soyez prêt à produire un compte rendu des cadeaux et des divertissements, au besoin. Vous devrez peut-être également déclarer les cadeaux et les divertissements, conformément aux exigences énoncées à la [page 20](#) [↗](#).

## ✓ Les cadeaux et les divertissements doivent être :

- Peu fréquents (p. ex., moins de deux fois par année).
- Liés à un objectif commercial raisonnable.
- Conformes aux pratiques commerciales acceptables, compte tenu du secteur d'activité et de la situation géographique.
- Conformes à la loi, à la Politique sur les voyages d'affaires et représentation de Propriétés de Choix et aux types acceptables de cadeaux et de divertissements à la [page 20](#) [↗](#).

## ✗ Les cadeaux et les divertissements ne doivent pas être :

- Extravagants.
- Embarrassants ou reflétant ou pouvant refléter une mauvaise image de Propriétés de Choix (voir [Comment prendre de bonnes décisions](#) [↗](#)).
- Indécents, pornographiques ou autrement considérés comme offensants.
- Acceptés d'un tiers si un processus d'appel d'offres impliquant cette partie est en cours et que vous participez au processus d'appel d'offres.
- Acceptés s'ils sont ou pourraient être perçus comme un conflit d'intérêts (voir [Conflits d'intérêts](#) [↗](#)).
- Perçus comme étant une tentative d'influencer une décision d'affaires, de créer une obligation de faire quelque chose en retour ou une récompense personnelle pour avoir pris une décision d'affaires.



# Types de cadeaux et de divertissements



## Repas



## Sacs-cadeaux, petits cadeaux



## Billets pour des événements



## Séminaires, conférences



## Espèces, équivalents d'espèces



## Autres avantages

### Acceptable

Une offre pour aller dîner avec un tiers (locataire, fournisseur, etc.) un jour ouvrable normal afin de favoriser principalement les relations d'affaires.

Un sac-cadeau lors de la conférence d'un fournisseur ou d'une conférence de l'industrie, rempli de collations et de petits articles de toilette.

Un petit objet symbolique comme un stylo, un t-shirt ou un article portant le logo de la marque. Les autres petits cadeaux doivent être inférieurs à 250 \$.

Un événement sportif ou de divertissement comprenant un repas à prix raisonnable avec l'hôte (fournisseur ou locataire) et l'hôte est présent.

Une présentation, un séminaire ou une conférence qui est principalement éducative et directement pertinente à votre travail, y compris un repas à prix raisonnable associé à cet événement.

Des cadeaux équivalents à une somme nominale en espèces de moins de 100 \$, comme des coupons et des cartes-cadeaux remis lors d'événements organisés par l'entreprise, les fournisseurs ou l'industrie.

Utilisation des locaux d'un locataire ou d'un fournisseur pour des événements d'entreprise.

### Inacceptable (sans l'approbation de votre responsable de service)

Une offre de repas extravagant pour vous, votre équipe, vos amis ou votre famille, payé par un locataire ou un fournisseur, que le client ou le fournisseur soit présent ou non.

Un panier-cadeau rempli d'appareils électroniques coûteux (p. ex., moniteurs d'activité, iPad, etc.) provenant d'un fournisseur ou d'un locataire. Si le panier-cadeau ne peut être respectueusement retourné, vous pouvez accepter le cadeau au nom de Propriétés de Choix afin qu'il soit tiré au sort.

Une caisse de bon vin, une montre coûteuse ou tout autre cadeau de valeur importante.

Des billets pour un événement convoité (p. ex., matchs des séries éliminatoires, conférences avec des personnalités recherchées, etc.), des billets pour lesquels l'hôte n'est pas présent ou pour lesquels le divertissement ne devrait pas être accepté sur la base des critères de la page 19.

Les billets d'avion ou l'hébergement payés par un fournisseur ou un locataire pour des conférences, des voyages de golf, des vacances, etc.

De l'argent en espèces ou des équivalents d'argent en espèces, d'une valeur supérieure à 100 \$, tels que des bons, des cartes-cadeaux, des billets de loterie, des chèques, des prêts, des crédits, des actions ou des options.

Des rabais personnels ou d'autres avantages offerts par des fournisseurs ou des locataires qui ne sont pas offerts au public ou à d'autres collègues de Propriétés de Choix (p. ex., des rabais sur les rénovations domiciliaires, les électroménagers, etc.).



# Concurrence loyale

Si vous avez des questions au sujet de la concurrence loyale, veuillez communiquer avec les Services juridiques. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, [dites-le!](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous menons une concurrence loyale sur les marchés où nous exerçons nos activités et nous nous conformons aux lois sur la concurrence.

Il existe des lois pour protéger la concurrence, et leur non-respect peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix et pour vous personnellement, sous forme d'atteinte à la réputation, de poursuites judiciaires et de sanctions financières et criminelles.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### ✓ Faire attention aux demandes de tiers qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence

- Agissez dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix, et non de tiers. Consultez toujours les Services juridiques ou le Service de la conformité avant de donner suite aux demandes des locataires et d'autres personnes susceptibles d'avoir une incidence sur la concurrence dans le marché des locataires.

### ✓ Toujours agir de manière juste et conforme

- N'agissez pas de manière à prévenir ou à minimiser la concurrence sur un marché.

## × Ne pas conspirer avec les concurrents

- Agissez indépendamment de nos concurrents.
- Ne vous mettez pas d'accord sur les prix ou les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.
- N'agissez pas en tant qu'intermédiaire entre des concurrents ou des tiers (y compris nos locataires) pour faciliter un accord entre des parties qui se font concurrence.
- Vous pouvez avoir des interactions et des communications avec des concurrents, comme l'exige votre fonction. C'est le cas notamment lorsque nous avons des coentreprises, des accords de financement ou lorsque nous effectuons des transactions avec des concurrents. Si vous avez des doutes quant à la nature acceptable de votre interaction avec un concurrent, consultez les Services juridiques avant l'interaction.
- Assurez-vous que toutes les ententes ou tous les arrangements informels avec nos concurrents ont été examinés par les Services juridiques et sont conformes aux directives de la Politique Pouvoir de lier la société.
- Si vous participez à des associations commerciales, vous devez limiter vos activités à celles qui sont clairement en harmonie avec les objectifs et les obligations de Propriétés de Choix en vertu des lois sur la concurrence applicables.

## × Ne pas partager de renseignements sensibles (p. ex., les plans stratégiques de l'entreprise, les termes d'emploi) avec les concurrents

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels, non publics ou commercialement sensibles de Propriétés de Choix à l'externe. Cela comprend de l'information confidentielle et non publique sur nos locataires.
- Ne demandez pas de renseignements confidentiels concernant un concurrent et, si vous en recevez par erreur, signalez-le, supprimez-les et ne les divulguez pas à d'autres.



# Négociation des titres

Si vous avez des questions au sujet des opérations sur titres ou si vous voulez savoir si une certaine information est considérée comme de l'« information importante non publique », veuillez communiquer avec les Services juridiques. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique sur la négociation des titres](#) ↗

[Politique de communication de l'information](#) ↗



## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix encourage tous les collègues à devenir porteurs de parts de l'entreprise et estime que chacun doit prendre ses décisions de placement en fonction de renseignements accessibles au public. Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes souvent exposés à des renseignements sur Propriétés de Choix ou d'autres organisations avec lesquelles nous faisons affaire. Ces renseignements ne sont généralement pas connus du public et s'ils l'étaient, ils pourraient influencer le cours des titres de cette société.

Cette information privilégiée peut constituer de l'« information importante non divulguée » et la négociation fondée sur cette information est contraire à la loi. Par exemple, il peut s'agir de plans stratégiques, d'acquisitions ou de fusions proposées, de prévisions ou résultats financiers positifs ou négatifs, de changements dans la direction, de litiges importants et de cession d'actifs.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Titres de Propriétés de Choix, Loblaw et Weston

N'achetez ni ne vendez de titres de Propriétés de Choix, de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») ou de George Weston Limitée (« Weston »), directement ou indirectement (par l'entremise de membres de la famille ou autrement), si vous êtes au courant d'information importante non divulguée.

Ne « tuyautez » pas qui que ce soit au sujet d'information importante non divulguée. La communication d'information privilégiée est une forme de délit d'initié et est également contre la loi.

Propriétés de Choix peut annoncer des périodes de négociation de temps à autre et a établi des périodes de négociation régulières auxquelles vous devez vous conformer. Si les périodes de négociation sont en vigueur, assurez-vous d'en prendre connaissance et de les comprendre.

Si vous n'êtes pas certain que l'information a été diffusée au public, traitez-la comme si elle n'avait pas été diffusée.

### Titres d'autres sociétés

N'achetez pas et ne vendez pas les actions d'une entreprise ou ne suggérez à personne d'autre de le faire lorsque vous avez de l'information importante non divulguée à propos de cette entreprise (par l'entremise de votre emploi chez Propriétés de Choix ou ses sociétés affiliées ou autrement).



# Lutte contre la fraude

Propriétés de Choix ne tolère aucune fraude, aussi insignifiante qu'elle puisse paraître.

Si vous avez des questions au sujet de la fraude, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité, et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique antifraude](#) ↗

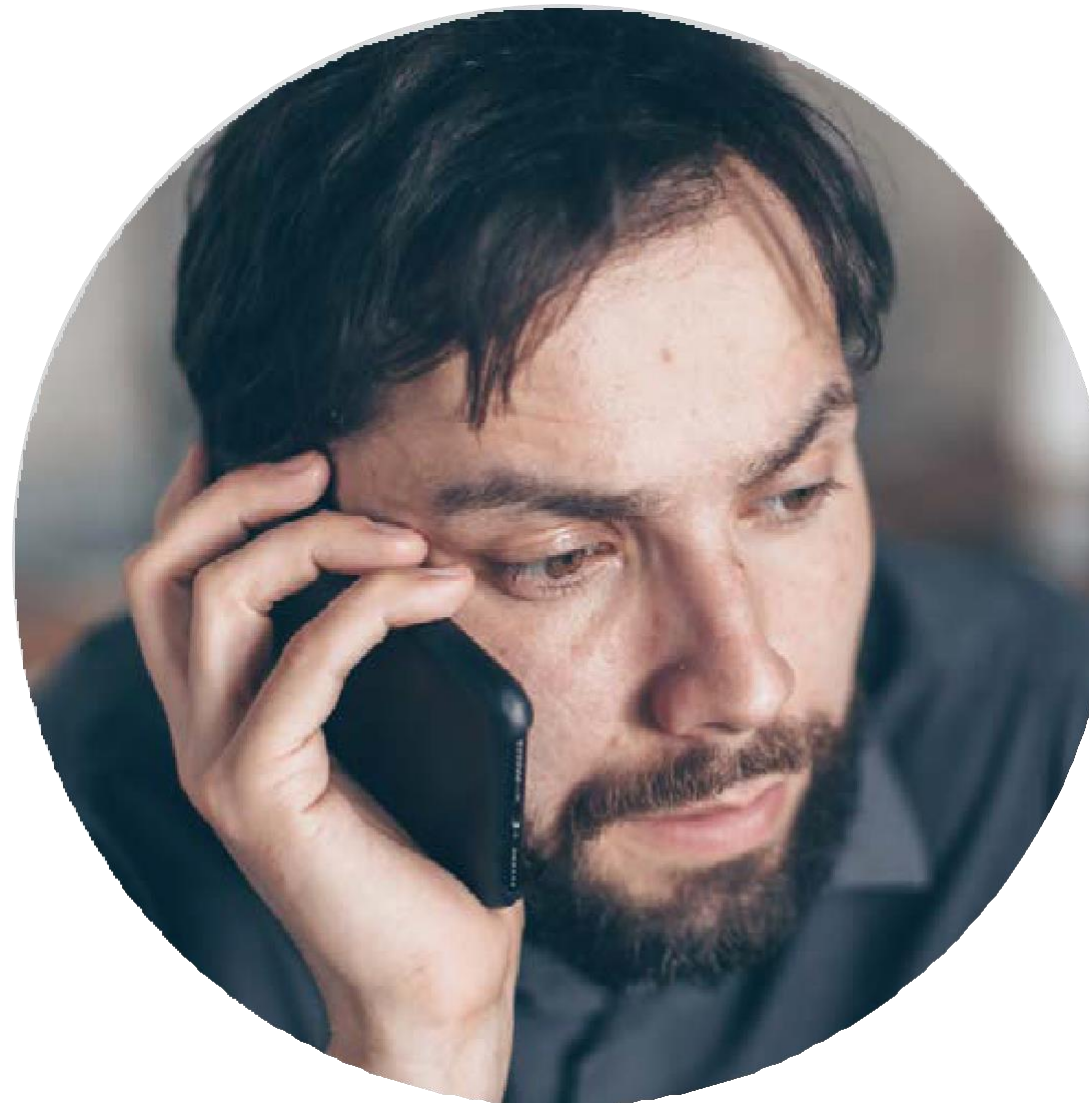
[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes](#) ↗

[Politique sur les voyages d'affaires et représentation](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

La fraude est un acte intentionnel de tromperie, de contrefaçon, de mensonges ou de dissimulation de faits importants. Il s'agit d'un crime grave qui peut avoir une incidence sur nos activités, nos profits et notre réputation et qui peut entraîner des poursuites judiciaires contre Propriétés de Choix et les personnes concernées.

La fraude peut se produire dans n'importe quelle partie de nos activités, y compris la construction et le développement, lors de l'acquisition de biens et de services, l'établissement de rapports financiers et même dans les fonctions administratives.



## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### ✗ Ne pas se livrer à des comportements frauduleux

Soyez clair lors de relations avec les collègues, les locataires et les tiers, que Propriétés de Choix ne tolère aucune activité frauduleuse.

Conformez-vous à notre Politique antifraude et à notre Politique sur les voyages d'affaires et représentation. Ne déclarez pas de dépenses sur la base de reçus fictifs ou gonflés ou d'articles à usage personnel.

Veillez à l'utilisation correcte des avantages sociaux de l'entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des avantages médicaux, dentaires, d'invalidité, de médicaments sur ordonnance ou de tout autre avantage de ce type.

### ✓ Signaler les cas de fraude

Chaque collègue a la responsabilité de signaler les cas présumés de fraude, tant à l'interne qu'à l'externe. Il s'agit notamment de signaler tout cas où vous vous engagez auprès d'une organisation et que vous soupçonnez ou savez qu'elle a commis des activités frauduleuses.

### ✓ Faire des rapports honnêtes et tenir des dossiers exacts

- Ne falsifiez pas de documents, ne présentez pas des faits de façon inexacte ou ne faites pas des déclarations malhonnêtes de façon intentionnelle.
- Tenez des dossiers clairs, précis et complets.



# Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Pour protéger notre marque et notre réputation, nous avons une tolérance zéro pour toute forme de corruption ou de blanchiment d'argent.

Si vous avez des questions concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité et, Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, [dites-le!](#)

## Ressources supplémentaires

[Politique antifraude](#)

[Politique sur les dons](#)

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous exploitons des propriétés, travaillons avec des fournisseurs et interagissons régulièrement avec des tiers. Ces interactions peuvent représenter des occasions pour des pots-de-vin et la corruption.

Les pots-de-vin consistent à donner ou recevoir des cadeaux, des voyages et des marques d'hospitalité, à offrir un emploi aux membres de la famille de tiers et certains types de paiements monétaires, dans le but d'obtenir un résultat favorable à titre personnel ou pour Propriétés de Choix.

La corruption est l'utilisation abusive du pouvoir par une personne pour un intérêt privé. La corruption englobe des comportements contraires à l'éthique, comprenant l'acceptation de pots-de-vin en échange d'un traitement préférentiel, les conflits d'intérêts et les comportements anticoncurrentiels.

Le blanchiment d'argent est illégal. Il s'agit d'une tentative de la part d'individus ou d'organisations de dissimuler les produits de leurs activités criminelles en les faisant paraître légitimes.

Propriétés de Choix ou son représentant désigné peut participer au lobbying des titulaires de bureaux publics de temps à autre sur certains points. Toutes ces activités doivent être menées de façon ouverte, transparente et conforme à toutes les exigences applicables en matière d'inscription de lobbying.



# Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Pour protéger notre marque et notre réputation, nous avons une tolérance zéro pour toute forme de corruption ou de blanchiment d'argent.

Si vous avez des questions concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité, et si vous êtes témoin de quelque chose qui vous met mal à l'aise, [dites-le!](#) ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique antifraude](#) ↗

[Politique sur les dons](#) ↗

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### ✗ Ne pas faire de pots-de-vin

- Ne payez pas et n'offrez pas de pots-de-vin, de paiements ou de cadeaux pour obtenir un résultat favorable de la part d'agents publics ou d'autres parties\*.
- Ne cherchez pas à obtenir ni accepter de pots-de-vin qui vous sont offerts par qui que ce soit.

### ✗ Ne pas faire de blanchiment d'argent

Faites affaire avec des tiers qui vous fournissent des renseignements exacts et appropriés afin de pouvoir déterminer si les paiements sont appropriés et légitimes.

Ne participez pas aux opérations ou aux paiements qui impliquent le blanchiment d'argent et ne les autorisez pas.

### ✓ Respecter les lois contre la corruption et les règlements en matière de lobbying

- Respectez les lois anticorruption dans les marchés où nous exerçons nos activités.
- Ne faites des dons qu'après les avoir déclarés au Service de la conformité et avoir reçu l'approbation de votre responsable de département.
- Ne participez à des activités de lobbying qu'au nom de Propriétés de Choix si vous êtes autorisé à le faire et assurez-vous de la conformité à toutes les exigences applicables en matière de lobbying.

### ✓ Faire preuve de diligence raisonnable au moment de faire appel à des tiers ou de travailler avec eux

- Assurez-vous de faire preuve de diligence raisonnable envers les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la compréhension de la propriété. Vérifiez les tiers avec lesquels nous traitons, particulièrement ceux qui exécutent des services en notre nom.
- Veillez à ce que nous tenions des dossiers précis, clairs et complets de toutes les transactions qui reflètent la véritable nature commerciale de la transaction.

# Intégrité de l'information financière

Si vous avez des questions au sujet de l'information financière, veuillez communiquer avec votre gestionnaire ou le Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes](#) ↗

[Politique de communication de l'information](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

En tant qu'entité cotée en bourse, Propriétés de Choix est tenue de présenter ses résultats financiers de façon exhaustive, exacte et transparente.

Une comptabilité et des comptes rendus précis, effectués en temps voulu, sont nécessaires pour prendre des décisions d'affaires responsables et pour alimenter la confiance des parties prenantes.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

**Nous faisons état des transactions d'affaires de Propriétés de Choix en temps opportun, de manière équitable et précise.**

Propriétés de Choix emploie des pratiques adaptées et efficaces en matière de comptabilité, de vérification et de contrôles d'entreprise, qui sont conformes aux normes du secteur. Elle respecte systématiquement les principes, les règles et les contrôles comptables reconnus.

Elle entend fournir des rapports complets, exacts et transparents, conformément à la loi. À cet effet, les collègues sont tenus :

- de déclarer leurs dépenses avec précision et honnêteté;
- d'utiliser les fonds de Propriétés de Choix uniquement à des fins légitimes;
- de coopérer pleinement avec les vérificateurs internes et externes de Propriétés de Choix; et
- de consigner des renseignements exacts dans les livres, les registres, les rapports, les états financiers et les communications publiques de l'entreprise.

Tous les collègues responsables de préparer des communications publiques de Propriétés de Choix, ou de fournir des renseignements dans le cadre de ce processus, doivent s'assurer que toutes les communications qu'ils examinent ou tous les renseignements qu'ils fournissent sont exacts, valides et complets.

Vous avez la responsabilité de soumettre à votre gestionnaire les questions et les préoccupations que vous pouvez avoir, ou qui sont portées à votre attention, concernant les questions de comptabilité ou de divulgation.





# Respecter nos actifs

La réputation de Propriétés de Choix, sa marque et les informations que nous recueillons auprès des locataires et de nos collègues sont des atouts extrêmement précieux, mais ils peuvent être endommagés par la négligence. Vos actions et vos paroles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, comptent vraiment.



# Renseignements confidentiels

Si vous avez des questions concernant les renseignements confidentiels ou si vous voulez savoir si une information est considérée comme « confidentielle », veuillez en parler à votre gestionnaire ou au Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique sur la sécurité de l'information ↗](#)

[Norme en matière de classification de l'information et de gestion des données ↗](#)

[Norme de conduite en matière de renseignements personnels ↗](#)

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Vous pouvez avoir accès à des renseignements précieux qui peuvent être intéressants pour des tiers, notamment des concurrents, des criminels et des médias. Chez Propriétés de Choix, nous protégeons nos renseignements confidentiels et nous respectons les autres renseignements confidentiels qui nous sont confiés par des tiers. L'utilisation non autorisée de ces renseignements peut entraîner de graves conséquences pour Propriétés de Choix.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Comprendre les renseignements confidentiels

Les renseignements confidentiels sont des renseignements qui n'ont pas été divulgués publiquement. Il s'agit, par exemple, de plans d'affaires, de marketing et de sites, de plans de projets, de conceptions techniques, de conditions de location et de bail, de plans d'améliorations locatives, d'informations sur les ventes et les finances des locataires, de processus commerciaux, de marques et de droits d'auteur, d'informations sur les collègues, les fournisseurs et les locataires et de tous les rapports, données, prévisions et stratégies financiers.

### Divulguer des renseignements confidentiels en toute sécurité

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels avec d'autres collègues de Propriétés de Choix à moins qu'ils aient besoin de connaître ces renseignements pour faire leur travail.
- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels à l'externe, sauf si :  
1) vous êtes tenu de le faire par la loi et vous avez consulté les Services juridiques avant de les divulguer; ou 2) vous avez un accord de non-divulgateur écrit et signé et vous avez obtenu l'approbation de votre responsable et toutes les autres approbations appropriées requises par les politiques et procédures de Propriétés de Choix.
- Protégez les renseignements confidentiels, qu'ils soient oraux, écrits ou électroniques.

- N'acceptez pas, n'utilisez pas et ne cherchez pas à obtenir des renseignements confidentiels de tiers si vous savez ou soupçonnez que vous n'êtes pas autorisé à les divulguer.
- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels sur les employeurs précédents ou les tiers.
- Ne saisissez pas de renseignements confidentiels sur des sites Web ou des outils de données non approuvés (y compris les outils ou applications basés sur l'intelligence artificielle [IA], l'apprentissage automatique [AA], les modèles de langage de grande taille [MLGT] ou les langages génératifs [LG]); obtenez l'accord de votre responsable de département pour l'utilisation de ces outils à des fins professionnelles et respectez toutes les lignes directrices de l'entreprise relatives à l'utilisation de ces outils.

### Départ de Propriétés de Choix

Lorsque vous cessez de travailler chez Propriétés de Choix, vous devez immédiatement lui rendre tous les renseignements confidentiels en votre possession et respecter les conditions de votre contrat de travail avec Propriétés de Choix.

Si vous ne travaillez plus chez Propriétés de Choix, vous devez quand même protéger les renseignements confidentiels de Propriétés de Choix.

### Gestion des documents

- Conformez-vous aux procédures et aux pratiques de gestion des documents pour les normes de stockage et d'élimination des renseignements confidentiels.

# Confidentialité

Si vous avez des questions concernant la confidentialité ou si vous voulez savoir si une information est considérée des « renseignements confidentiels », veuillez en parler à votre gestionnaire ou au Bureau de la protection de la vie privée et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique relative au respect de la vie privée](#) ↗

[Politique interne relative au respect de la vie privée](#)

[Politique sur la sécurité de l'information](#) ↗

[Norme en matière de classification de l'information et de gestion des données](#) ↗

[Norme de conduite en matière de renseignements personnels](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous interagissons avec de nombreux collègues et individus dans le cadre de nos activités de location, de développement, d'investissement et de finances. Grâce à ces interactions, nos locataires, nos fournisseurs et nos collègues nous confient leurs renseignements personnels et nous font confiance pour les protéger et faire en sorte qu'ils sont recueillis, utilisés et partagés de manière respectueuse et responsable.

Le non-respect des politiques de Propriétés de Choix et du droit sur la protection de la vie privée peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix, notamment sous forme d'atteintes à la vie privée, d'amendes et de pénalités, d'atteinte à notre marque et à notre réputation, et de perte de confiance de la part de nos locataires, fournisseurs, collègues et partenaires.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Comprendre les renseignements personnels

Les renseignements personnels sont des renseignements concernant une personne identifiable. Cela comprend tout ce qui identifie ou pourrait être raisonnablement associé à une personne : ses antécédents, sa situation financière ou sa condition sociale. Même le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne constituent des renseignements personnels.

Les autres types de renseignements personnels que nous recueillons et manipulons à l'échelle de Propriétés de Choix comprennent les renseignements personnels des collègues (c.-à-d. les renseignements nécessaires pour gérer la relation d'emploi avec nos collègues, comme le numéro d'assurance sociale ou les renseignements sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux).

Les exceptions à cette définition comprennent les coordonnées professionnelles telles que le titre du poste et l'adresse électronique ou le numéro de téléphone au travail. Ce type de renseignements ne serait pas considéré comme des renseignements personnels.

## Traiter les renseignements personnels de manière responsable

- Avant de traiter tout renseignement personnel, il faut s'assurer que le consentement a été obtenu pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, comme indiqué dans notre Politique interne relative au respect de la vie privée.
- Recueillez, utilisez et divulguez des renseignements personnels conformément à notre Politique relative au respect de la vie privée.
- Recueillez les renseignements personnels minimaux requis pour répondre à nos besoins commerciaux et pour effectuer votre travail.
- Détruisez ou anonymisez de façon sécuritaire les renseignements personnels qui ne sont plus utilisés ou qui ne répondent plus au besoin pour lequel ils avaient été recueillis.
- Protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, la mauvaise utilisation, l'accès non autorisé, la divulgation ou la modification.
- Signalez immédiatement toute violation liée à la confidentialité, réelle ou présumée, à votre gestionnaire et au Bureau de la protection de la vie privée.

## **Vous devez faire appel au Bureau de la protection de la vie privée de Propriétés de Choix si vous :**

- Élaborez un programme, un produit ou un service comportant des renseignements personnels (p. ex., développement des affaires, innovation, marketing);
- Aimerez demander l'accès à vos renseignements personnels ou y apporter des corrections, ou si vous avez reçu une demande d'accès ou de correction d'une autre partie;
- Recherchez ou renouvelez des relations avec des fournisseurs lorsque des renseignements personnels sont nécessaires;
- Savez ou soupçonnez que des renseignements personnels sont consultés ou divulgués de manière inappropriée, utilisés à mauvais escient, manipulés incorrectement ou altérés;
- Recevez une plainte relative à la protection de la vie privée ou une enquête/question réglementaire; ou
- Souhaitez en savoir plus sur la protection de la vie privée.



# Sécurité de l'information

Si vous avez des questions concernant la sécurité de l'information, veuillez les poser à votre gestionnaire ou consulter les ressources de la Sécurité de l'information sur le signalement des incidents potentiels de sécurité de l'information, notamment la réception d'un courriel ou d'un message texte inattendu qui vous met sur vos gardes, le fait d'être témoin d'un comportement suspect ou le fait de savoir qu'une personne se fait passer pour un représentant de Propriétés de Choix. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Politique sur la sécurité de l'information](#) ↗

[Politique sur l'utilisation acceptable](#) ↗



## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

La sécurité de l'information est une priorité chez Propriétés de Choix. La sécurité de l'information est une priorité chez Propriétés de Choix. Il est important de protéger les renseignements et les actifs de Propriétés de Choix contre toute utilisation abusive. Vous devez connaître et assurer le respect de nos normes et pratiques internes visant à atténuer les risques d'atteinte à la sécurité; celles-ci sont établies en fonction des normes et règlements des gouvernements et de l'industrie.

La non-conformité peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix sous forme d'atteinte à la marque et à la réputation, de sanctions pécuniaires et de poursuites en justice potentielles.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Connaître ses responsabilités en matière de sécurité de l'information

- Soyez conscient de vos responsabilités pour assurer la sécurité des renseignements qui relèvent de votre rôle.
- Informez-vous en passant en revue les ressources supplémentaires, notamment la politique, les procédures et les ressources sur la sécurité de l'information qui sont mises à votre disposition.
- Assurez-vous de suivre toute formation en ligne sur la sécurité qui vous est assignée.
- Assurez-vous que les fournisseurs avec lesquels vous travaillez et qui fournissent des services numériques/en ligne et d'assistance, ou qui accèdent à des renseignements sensibles, ont des pratiques de sécurité rigoureuses pour protéger Propriétés de Choix.

### Manipuler de façon sécuritaire les renseignements et les appareils électroniques de Propriétés de Choix

Utilisez les renseignements et les appareils électroniques de Propriétés de Choix au profit de l'entreprise. Manipulez ces biens de façon sécuritaire et protégez-les contre le vol, l'utilisation abusive ou les dommages.

L'utilisation personnelle occasionnelle des ordinateurs, téléphones et autres équipements de communication de Propriétés de Choix est autorisée, mais ne doit pas interférer avec votre productivité ou vos activités professionnelles. Si vous utilisez des actifs gérés par Propriétés de Choix à des fins personnelles, vous ne devez avoir aucune attente en matière de respect de la vie privée, car Propriétés de Choix a le droit d'accéder à ces actifs à tout moment.

Protégez toujours votre accès à Propriétés de Choix : code d'accès au réseau, adresse de courriel, mot de passe et carte d'accès. Ne partagez jamais vos mots de passe.

# Marque et propriété intellectuelle

Si vous avez des questions au sujet de notre marque et de notre propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, le Service marketing et communications ou les Services juridiques. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Lignes directrices de la marque](#) ↗

[Politique de communication de l'information](#) ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Pour que nous puissions promouvoir efficacement notre marque, nous devons respecter son identité et sa promesse. Notre identité de marque englobe les éléments visuels de notre marque, notamment nos logos, nos polices de caractères, nos couleurs, notre iconographie, etc. Notre identité de marque est le reflet de notre promesse de créer une valeur durable pour nos intervenants et de notre responsabilité active envers l'environnement et nos communautés.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Matériel promotionnel

L'identité de marque de Propriétés de Choix est une propriété intellectuelle et doit être respectée.

- N'utilisez les logos, les polices, les couleurs et l'iconographie de Propriétés de Choix que conformément à nos lignes directrices de la marque.
- Consultez l'équipe Marketing et communications avant de créer du nouveau matériel de marque et obtenez son approbation finale avant de le déployer.
- Le matériel de marque comprend notamment les modèles et guides internes, l'affichage numérique et physique, les ressources pour les locataires, les médias sociaux, le contenu Web et le matériel promotionnel.
- Lorsque vous utilisez la propriété intellectuelle d'autrui (p. ex., des logos), consultez l'équipe Marketing et communications pour vous assurer que l'approbation du tiers est correctement consignée.

### Questions générales des médias

Pour préserver l'intégrité de notre marque, nous devons être cohérents dans nos messages à tous les intervenants et protéger les renseignements confidentiels et exclusifs :

- Ne parlez jamais en public ou aux médias au nom de Propriétés de Choix sans l'approbation des Relations avec les investisseurs et des Services juridiques. Cela comprend notamment les interventions concernant Propriétés de Choix pouvant avoir lieu lors d'événements publics ou de conférences professionnelles.
- Assurez-vous de toujours fournir des renseignements objectifs et exacts, si vous êtes autorisé à parler publiquement au nom de Propriétés de Choix.
- Transmettez toutes les demandes de renseignements concernant les porteurs de parts et la communauté financière aux Relations avec les investisseurs ou aux Services juridiques.
- Lorsque vous fournissez le profil d'une entreprise à un tiers, utilisez notre déclaration « À propos de nous » dans nos directives sur la marque. Exemples de cas d'utilisation : matériel promotionnel pour des événements que Propriétés de Choix commandite ou auxquels elle participe, ou des présentations destinées à un usage externe.
- Si un collègue cherche à fournir un témoignage pour le site Web d'un fournisseur, il doit obtenir l'approbation de son vice-président fonctionnel et du Service marketing et communications.





# Médias sociaux

Si vous avez des questions concernant les médias sociaux, veuillez communiquer avec votre gestionnaire principal, le Service marketing et communications ou les Services juridiques, et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Les médias sociaux sont un outil de marketing et de communication puissant qui nous permet de promouvoir notre marque, d'accroître l'engagement des intervenants et de fournir un service à la clientèle. Il est important que nous utilisions les médias sociaux de manière responsable, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles.

## ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

### Activités sur les médias sociaux

Faites toujours preuve de discernement dans vos activités professionnelles et personnelles sur les médias sociaux lorsqu'il y a un lien avec Propriétés de Choix.

Protégez la marque, la réputation, la cote d'estime et les informations confidentielles et exclusives de Propriétés de Choix ou de ses partenaires, y compris les locataires, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les collègues.

Les renseignements confidentiels ou exclusifs comprennent, mais sans s'y limiter, les renseignements financiers ou opérationnels non publics comme les stratégies et les prévisions, les informations prévisionnelles, les détails relatifs à une question juridique et les renseignements personnels des collègues.

Si vous êtes autorisé à publier au nom de Propriétés de Choix, obtenez le consentement de vos collègues ou de nos partenaires commerciaux avant de publier des photos ou des vidéos d'eux dans lesquelles ils sont reconnaissables.

Soyez respectueux dans toutes vos interactions sur les médias sociaux, y compris le contenu que vous partagez, vos commentaires et vos messages directs. Ne publiez rien qui soit diffamatoire, contraire à l'éthique ou illégal. Évitez les commentaires sur nos locataires,

des concurrents ou d'autres collègues qui peuvent être perçus comme négatifs.

- N'utilisez pas trop les médias sociaux pendant les heures de travail.
- Ne créez pas de groupes ou de profils publics au nom de Propriétés de Choix ou de ses partenaires.
- Avant de participer à des médias sociaux au nom de Propriétés de Choix, veuillez en informer le Service marketing et communications, qui obtiendra les approbations nécessaires.

Avant de publier du nouveau contenu, les utilisateurs autorisés doivent obtenir l'approbation des gestionnaires concernés pour s'assurer que les informations partagées sont exactes.





# Un avenir durable

Si vous avez des questions concernant les activités environnementales, sociales et de gouvernance, veuillez communiquer avec le Service de la conformité et, si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

## Ressources supplémentaires

[Page d'accueil ESG](#) ↗

### ● Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s'efforce d'être une entreprise citoyenne de premier plan et soutient les activités environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et de responsabilité sociale de l'entreprise décrites dans notre rapport ESG et sur notre page d'accueil ESG.

Propriétés de Choix concentre son programme ESG autour de deux piliers où nous pouvons le mieux créer une valeur durable et qui s'alignent sur les intérêts de nos parties prenantes : la lutte contre les changements climatiques et le renforcement des communautés pour la prospérité.

### ● Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Dans le cadre de son engagement envers l'ESG, Propriétés de Choix entend notamment :

- respecter l'environnement;
- atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre;
- faire preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement;
- faire une différence positive dans nos communautés;
- refléter les diversités culturelles de notre pays;
- offrir un milieu de travail formidable.

Propriétés de Choix a fixé des objectifs ESG que vous devez garder à l'esprit lorsque vous prenez des décisions dans votre travail quotidien. Nous vous encourageons à vous comporter de manière à faire progresser l'objectif de Propriétés de Choix de créer une valeur et un avenir durables.



# Ressources supplémentaires

## Vue d'ensemble

[Affiche Dites-le! ↗](#)

## Avoir nos locataires et nos collègues à cœur

[Déclaration des droits de la personne ↗](#)

[Cadre DEI Politique sur l'accessibilité ↗](#)

[Plan d'accessibilité pluriannuel ↗](#)

[Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires ↗](#)

[Programme d'aide aux employés et à leur famille ↗](#)

[Politique en matière de discrimination, de harcèlement et de violence ↗](#)

[Politique en matière de santé et de sécurité au travail ↗](#)

[Politique en matière d'environnement ↗](#)

[Code de conduite des fournisseurs ↗](#)

## Assumer nos actions

[Politique sur les conflits d'intérêts ↗](#)

[Politique Pouvoir de lier la société ↗](#)

[Politique sur l'approbation des dépenses](#)

[Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗](#)

[Politique en matière d'opérations sur titres ↗](#)

[Politique antifraude ↗](#)

[Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗](#)

[Politique sur les dons ↗](#)

[Politique de communication de l'information ↗](#)

## Respecter nos actifs

[Politique sur la sécurité de l'information ↗](#)

[Norme en matière de classification de l'information et de gestion des données ↗](#)

[Politique relative au respect de la vie privée ↗](#)

[Politique interne relative au respect de la vie privée ↗](#)

[Norme de conduite en matière de renseignements personnels ↗](#)

[Politique relative à l'utilisation acceptable ↗](#)

[Lignes directrices de la marque ↗](#)

[Page d'accueil ESG ↗](#)

[Vous trouverez des procédures supplémentaires ici ↗](#)





**Choice**Properties